

# ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

## Conduite supervisée

Dès 18 ans

### VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA CONDUITE SUPERVISÉE.

Quels sont les avantages de la formation CS pour le permis de conduire ?

Comment se déroule la formation ?

Quelles sont les conditions et les étapes de la formation ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.



**Auto Ecole des bords de Saône**  
 13 rue Pierre Dugelay  
 69250 Neuville/Saône  
 04 72 26 38 01

	Horaires d'ouverture
Lundi	Fermé
Mardi	9h12h 13h-17h30
Mercredi	Fermé
Jeudi	9h12h 13h-17h30
Vendredi	13h-16h30
Samedi	9h-12h

# ENJEUX et déroulement de la formation

La conduite supervisée permet de développer son expérience au volant et développer la confiance en soi dans un délai court et de manière plus souple qu'en AAC.

La formation se décline en 2 phases :

## PHASE 1 : PÉRIODE DE FORMATION INITIALE

Elle comprend :

- une évaluation préalable (1h)
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du «code»
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI). Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage numérique. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

## PHASE 2 : PÉRIODE DE CONDUITE SUPERVISÉE

La phase de conduite supervisée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite n'a pas de restriction de durée ou de kilomètres parcourus.

# LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
<b>Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.</li><li>· Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.</li><li>· Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.</li><li>· Démarrer et s'arrêter.</li><li>· Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.</li><li>· Utiliser la boîte de vitesses.</li><li>· Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.</li><li>· Regarder autour de soi et avertir.</li><li>· Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.</li></ul>
<b>Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.</li><li>· Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.</li><li>· Adapter l'allure aux situations.</li><li>· Tourner à droite et à gauche en agglomération.</li><li>· Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.</li><li>· Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.</li><li>· S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.</li></ul>
<b>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Évaluer et maintenir les distances de sécurité.</li><li>· Croiser, dépasser, être dépassé.</li><li>· Passer des virages et conduire en déclivité.</li><li>· Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.</li><li>· S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.</li><li>· Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.</li><li>· Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.</li><li>· Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</li><li>· Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...</li></ul>
<b>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Suivre un itinéraire de manière autonome.</li><li>· Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.</li><li>· Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.</li><li>· Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.</li><li>· Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).</li><li>· Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.</li><li>· Pratiquer l'écoconduite.</li></ul>

# Etre accompagnateur

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
- avoir l'accord de l'assureur;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
- participer au rendez-vous préalable.

Plusieurs accompagnateurs sont autorisés, y compris hors du cadre familial.

## Règles à appliquer

Pendant toute la période de conduite supervisée, les règles suivantes s'appliquent :

- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque «conduite accompagnée» ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).



\*Sur les sections d'autoroute limitées à 110 km/h

## Documents obligatoires

Pendant la phase de conduite supervisée, il faut avoir :

- l'attestation d'inscription au permis de conduire ;
- le livret d'apprentissage numérique contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance ;
- le disque «Conduite Accompagnée» apposé à l'arrière du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire

